

**N° 11-3**

# **BULLETIN D'INFORMATION ET RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**



## **DE LA PREFECTURE DE LA MARNE**

### **du 8 novembre 2019**

#### **AVIS ET PUBLICATION :**

- PREFECTURE :
  - Cabinet

*Ce recueil est consultable à la préfecture de la Marne, 1, rue de Jessaint 51000 Châlons-en-Champagne et dans les trois sous-préfectures (Reims, Epernay et Vitry-le-François), ainsi que sur le site internet de la préfecture [www.marne.gouv.fr](http://www.marne.gouv.fr) (rubrique - Publications).*

# SOMMAIRE

## PREFECTURE DE LA MARNE

### Cabinet

**p 3**

- Arrêté préfectoral du **8 novembre 2019** portant modification de la composition de la commission départementale de la sécurité des transports de fonds



**PRÉFET DE LA MARNE**

**CABINET DU PRÉFET**  
*Bureau de la Sécurité Intérieure*

**ARRETE PORTANT MODIFICATION  
DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE  
DE LA SECURITE DES TRANSPORTS DE FONDS**

**Le Préfet de la Marne**

- VU** le code de la sécurité intérieure avec notamment ses articles D613-74, D613-75, D613-84 et suivants ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 27 mai 2015, portant composition de la commission départementale de la sécurité des transports de fonds, modifié par l'arrêté préfectoral du 29 août 2019 ;
- VU** les courriers de désignation de l'Association des maires de la Marne ainsi que de l'Association des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ;
- VU** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Denis CONUS, préfet de la Marne ;

**SUR PROPOSITION** de Mme la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet du Préfet,

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

L'arrêté préfectoral du 29 août 2019, portant composition de la commission départementale de la sécurité des transports de fonds, est abrogé.

**ARTICLE 2**

En application de l'article D613-87 du code de la sécurité intérieure, la composition de la nouvelle commission départementale de la sécurité des transports de fonds est arrêtée ainsi qu'il suit :

Président :

- M. le Préfet ou son représentant.

Sont associés ès qualité :

- M. le Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Reims,
- Mme la Procureure de la République près le tribunal de grande instance de Châlons-en-Champagne.

Membres :

- M. le Directeur départemental de la Marne de la Banque de France ou son représentant.

*au titre des services de l'État :*

- le Directeur départemental des finances publiques de la Marne ou son représentant,
- le Directeur départemental de la sécurité publique de la Marne ou son représentant,
- le Commandant du groupement de gendarmerie départementale ou son représentant,
- le Directeur du service régional de police judiciaire ou son représentant,
- le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant,
- le Directeur départemental des territoires ou son représentant,
- le Directeur du travail de l'unité territoriale Marne de la DIRECCTE ou son représentant.

*au titre des maires :*

- M. Alain BIAUX, Maire de Fagnières,
- M. Jean-Raymond EGON, Maire de Suippes.

*au titre des établissements de crédit :*

- M. Christophe FAVRE, Responsable sécurité au Crédit agricole du Nord-Est – Reims,
- Mme Maria SANCHEZ, Responsable sécurité à la BNP PARIBAS – Montreuil.

*au titre des établissements commerciaux de grande surface :*

- **M. Cyril BONNIER**, membre titulaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Marne en Champagne.

*au titre des professions de la bijouterie :*

- M. Jean-Marie LIMONGI, président de la chambre professionnelle des Horlogers, Bijoutiers, Joailliers et Orfèvres de Champagne-Ardenne.

*au titre des entreprises de transport de fonds :*

- M. Flavien GALY, Chef de l'Agence BRINK'S de Reims,
- **M. Olivier MICHAUT**, Responsable des transports de l'Agence LOOMIS.

*au titre des convoyeurs de fonds :*

- M. Philippe GAVARD, de l'Agence BRINK'S de Reims,
- Melle Delphine PLOIX, de l'Agence LOOMIS de Reims.

Invités :

- M. le Président du Comité des banques de Champagne-Ardenne,
- M. le Directeur départemental de la Poste.

**ARTICLE 3**

Les membres de la Commission départementale de la sécurité des transports de fonds sont nommés pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 26 mai 2020 ;

**ARTICLE 4**

Cette commission se réunit au moins une fois par an.

**ARTICLE 5**

Cette commission est saisie pour avis, dans les cas et selon les modalités prévues par le décret pris en application de l'article L. 613-10 du code de la sécurité intérieure, de certains aménagements et dispositifs envisagés par les entreprises de transport de fonds et par les personnes faisant appel, de façon habituelle, à de telles entreprises.

Cette Commission peut être consultée sur toute question relative à la collecte des fonds ou au transport de fonds, bijoux et métaux précieux et sur toute question portant sur les locaux et automates bancaires desservis.

**ARTICLE 6**

Madame la sous-préfète, Directrice de Cabinet du Préfet, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la commission des transports de fonds et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne.

Fait à Châlons-en-Champagne, le **08 NOV. 2019**

Le Préfet  
  
Denis CONUS